

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

N° 2023-150

Décision Budgétaire
Modificative n°2 de
l'exercice 2023 du Budget
Principal de la Ville de
Belfort

Le 7 décembre 2023, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, Mme Parvin CERF, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Rachel HORLACHER - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : Mme Christiane EINHORN
Mme Loubna KETFI-CHARIF - mandataire : Mme Marie STABILE
M. Loïc LAVAILL - mandataire : M. Tony KNEIP
M. Alain PICARD - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO
M. Brice MICHEL - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Mathilde REGNAUD - mandataire : Mme Annie BAULAY
M. Florian CHAUCHE - mandataire : M. René SCHMITT
Mme Jacqueline GUIOT - mandataire : Mme Samia JABER

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : Madame Claude JOLY



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h47.



DELIBERATION N° 2023-150

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/VB

Code matière : 7.1

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville de Belfort

Il vous est proposé d'examiner quelques modifications à apporter au Budget principal de la Ville de Belfort, portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes d'investissement. Aucune modification ou crédits supplémentaires n'est à prévoir pour les budgets annexes du CFA et du lotissement secteur Dorey.

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'Instruction Comptable M57,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget Principal de la Ville.

Pour	34	
Contre	0	
Suffrages exprimés	34	
Abstentions	7	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Jacqueline GUIOT.
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 7 décembre 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 12 décembre 2023
Date de télétransmission : 12 décembre 2023
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20231207-lmc124184-BF-1-1

Synthèse de la Décision Budgétaire Modificative N° 2 de 2023 de la Ville de Belfort

La présente Décision Modificative a pour objet un redéploiement des crédits votés entre les chapitres 21 et 23 pour + 1,250 M€ permettant les acquisitions immobilières suivantes par voie de préemption :

- Ensemble immobilier sis 19 Rue Thiers
- Immeuble sis 147 Avenue Jean Jaurès
- Immeuble sis 143 Avenue Jean Jaurès
- Immeuble 51 Avenue Jean Jaurès

Ce transfert de crédits est permis par le niveau de consommation des crédits constatés au chapitre 23 par rapport aux prévisions budgétaires.

Les frais de consignation prévisionnels pour l'exercice de ces droits à préemption pour ces acquisitions s'élèvent à + 50 K€. Il s'agit d'une opération équilibrée en dépense et recette.

La Décision Modificative n'impacte que la section d'investissement et ne se traduit pas par un recours à l'emprunt supplémentaire.

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Reprise de provisions	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Créances irrécouvrables	0,00 €
Subventions aux Associations	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
--	---------------

Autres immobilisations financières	50 000,00 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €

Total des recettes d'investissement	50 000,00 €
--	--------------------

Immobilisations incorporelles	1 250 000,00 €
Immobilisations en cours	-1 250 000,00 €
Autres immobilisations financières	50 000,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €

Total des dépenses d'investissement	50 000,00 €
--	--------------------

Besoin de financement	0,00 €
------------------------------	---------------